

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du 29 JUIN 2015**  
**SOUS LA PRESIDENCE**  
**de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU à partir du point 1.4, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

**POUVOIRS** : Mme Michèle CORMERY à M. Olivier GRUGIER, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Michel TATIN, Mme Nicole BOILEAU du point 1.1 au point 1.3, M. Bernard GILBERT,

**Secrétaire de séance** : Madame Constance de PÉLICHY

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 avril 2015 est adopté à l'UNANIMITE.

**1 – AFFAIRES GENERALES**

1.1 Information sur la démission d'un conseiller communautaire

**Le Conseil Communautaire a pris acte** de la démission de Monsieur Philippe FROMENT, Conseiller Communautaire.

1.2 Installation d'un conseiller communautaire

**Le Conseil Communautaire a pris acte** de l'installation comme Conseiller Communautaire de Monsieur Dominique DESSAGNES, membre suivant sur la liste « La Ferté Saint-Aubin, une ville pour tous ».

1.3 Modification de la composition de plusieurs commissions communautaires permanentes

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité**, modifie la composition des commissions communautaires permanentes suivantes :

Commission « Aménagement de l'espace, Développement Economique » : Mr Jean-Frédéric OUVRY

Commission « Enfance et affaires scolaires » : Mr Dominique DESSAGNES

Commission « Sports et loisirs » : Mr Jacques DROUET

1.4 Délégués SMIRTOM

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité**, modifie la liste des représentants auprès du SMIRTOM de Beaugency, pour la Ville d'Ardon comme suit :

- Monsieur Guy LASNIER : titulaire,
- Madame Monique BILLOT : suppléante.

1.5 Motion sur la préservation de l'identité communale et la proximité, pour maintenir l'activité économique et les services publics locaux

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : 23 voix pour et 2 abstentions (Mme Manuela CHARTIER et Mr Dominique DESSAGNES), adopte** la motion proposée par l'Association des Maires.

## 2 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

### 2.1 Répartition du prélèvement FPIC 2015

**Vote favorable à l'unanimité** pour approuver la répartition de la contribution au FPIC 2015 comme ci-dessous :

<b>Prélèvement total 2015</b>	<b>260 544 €</b>
Dont part prise en charge par l'EPCI (60%)	156 326 €
Dont part prise en charge par les communes membres (40%)	104 218 €

<b>Répartition entre les communes membres</b>	<b>104 218 €</b>
ARDON	11 624 €
LA FERTE SAINT-AUBIN	59 736 €
LIGNY-LE-RIBAUT	7 586 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	12 102 €
MENESTREAU-EN-VILLETTE	9 192 €
SENNELY	3 978 €

### 2.2 Ligne de trésorerie 2015 auprès de la Banque Postale

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un nouveau contrat de ligne de trésorerie de 300 000 euros avec la Banque Postale

### 2.3 Avenant au marché n°CC12005 de « Fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique » dont le titulaire est l'entreprise SNC BIOGAZ.

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant relatif à la modification du CCTP du marché de Fourniture de chaleur par énergie renouvelable pour les installations du complexe aquatique, passé avec l'entreprise SNC BIOGAZ.

### 2.4 Entretien des installations d'assainissement non collectif – groupement de commande entre les Communautés de Communes des Portes de Sologne, du Val d'Ardoux et Val Sol.

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en place d'un groupement de commande pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif et désigne pour la commission marché du groupement :

- le président de la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement, Président de droit de la commission
- un membre titulaire : Mr Hervé NIEUVIARTS et un membre suppléant : Mr Pierre HENRY (présent mais n'ayant pas voix délibérative).

## 3 – ENVIRONNEMENT et CADRE de VIE

### 3.1 Rapport d'activité 2014 du SPANC

**Le Conseil Communautaire a pris acte** de la présentation du rapport d'activité du SPANC pour 2014.

### 3.2 Modification du règlement intérieur du SPANC

**Vote favorable à l'unanimité** pour modifier le règlement intérieur du SPANC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

### 3.3 Convention pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement sur la Communauté de Communes du Val d'Ardoux

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

## 4 – AMENAGEMENT du TERRITOIRE et DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 4.1 Modification de l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique

**Vote favorable à l'unanimité** pour modifier l'intérêt communautaire de la compétence Actions de développement économique.

#### 4.2 Zone d'activité Chavannerie II – Cession d'un terrain à la SNC SOLOGNE BIOGAZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : 23 voix pour et 2 abstentions

(Mmes Véronique DALLEAU et Elysa CATOIRE), autorise Monsieur le Président à vendre à la SNC Sologne Biogaz la parcelle de terrain cadastrée AV83p correspondant au lot 6 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II.

### 5 – SPORTS et LOISIRS

#### 5.1 Modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours du Complexe Aquatique

**Vote favorable à l'unanimité pour modifier et adopter** le Plan d'Organisation de la Surveillance et de secours du Complexe aquatique du Cosson (POSS).

#### 5.2 Convention de mise à disposition des équipements aquatiques au personnel communautaire

**Vote favorable à l'unanimité pour adopter** la convention de mise à disposition des équipements aquatiques aux Maîtres-nageurs et **autoriser** Monsieur le Président à la signer.

#### 5.3 Modification des tarifs du Complexe Aquatique du Cosson 2015

**Vote favorable à l'unanimité** pour modifier les tarifs du Complexe aquatique du Cosson, en créant un tarif spécifique pour l'activité aquagym à l'année (les autres tarifs demeurent inchangés).

ACTIVITES AQUATIQUES (coût pour 1 activité) (à partir de 16 ans)	Communauté Communes (CC)	Hors Territoire CC	Contrôle d'accès
Séance	13,00 €	16,00 €	Bracelet
Accès par périodes	120,00 €	150,00 €	Bracelet
Accès à l'année pour l'Aquagym (année scolaire)	270,00 €	360,00 €	Bracelet
Accès à l'année autres activités (année scolaire)	300,00 €	400,00 €	Bracelet
Location aquabike (pratique libre 1/2h)	7,00 €	9,00 €	Bracelet
Accès à l'année toutes activités (année scolaire) personnes handicapées/ RSA / demandeurs d'emplois	200,00 €	300,00 €	Bracelet
Cours collectif de natation (forfait 10 leçons) à partir de 6 ans	130,00 €	150,00 €	Bracelet
Leçon supplémentaire cours de natation	15,00 €	17,00 €	Bracelet
Activité thématique événementielle	10,00 €	10,00 €	Bracelet
Multi – activités enfants 6-16 ans (la séance)	7,00 €	9,00 €	Bracelet

#### 5.4 Fermeture du Complexe Aquatique – compensation sur abonnements et accès périodiques

**Vote favorable à l'unanimité** pour donner délégation à Monsieur le Président pour décider des compensations à opérer en fonction de chaque tarif sur la durée du décalage (en fonction de chaque bassin et type d'abonnement) et sur le montant des remboursements ou avoirs par type d'abonnement ou d'accès. Le montant total des remboursements ne pourra excéder 5 000 €.

### 6 – QUESTIONS DIVERSES

La Ferté Saint-Aubin, 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

